



U.C.S.A. cgt

Réf : MC/MS-018

Monsieur Patrice PAPET
DG délégué à l'organisation,
au dialogue social et aux RH
de France télévisions
7, esplanade Henri de France
75907 PARIS cedex 15

Paris, le 17 février 2014

-
Lettre à la direction de France télévisions
à propos de la rémunération des CDD d'Usage
et de l'application du temps de travail
-

Monsieur le Directeur,

La CGT de France télévisions a pris connaissance d'un certain nombre de dispositions que la direction entend appliquer aux salarié(e)s en CDD d'Usage depuis le 1er janvier 2014. Il s'agit de celles contenues dans l'accord sur la télédiffusion signé fin 2006 par la Cfdt, la Cgc et Fo.

La suppression des dispositions destinées à compenser la pénibilité du travail du week-end et des nuits ainsi qu'un certain nombre de primes liées à l'activité ou aux fonctions n'est pas envisageable car elle aurait des conséquences considérables sur la rémunération des salarié(e)s concerné(e)s et ne manquerait pas de déstructurer les collectifs de travail.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons que la prochaine réunion de la commission de suivi de l'Accord Collectif, qui doit avoir lieu dans les jours qui suivent, consacrée à l'Avenant sur le temps de travail se penche sur cette problématique afin de trouver des modalités d'adaptation satisfaisantes pour les salarié(e)s concerné(e)s.

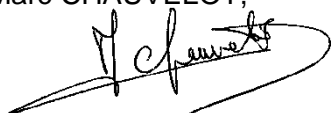
A l'occasion de cette réunion, nous souhaitons aussi que la question des droits à congés des salarié(e)s à temps partiel soit examinée ainsi que les problèmes liés au congé de fractionnement, au temps de voyage, que ce soit en relation ou non avec le logiciel Papyrus.

Enfin nous souhaitons que le contentieux sur les heures supplémentaires des journalistes, non validées depuis le 1° janvier 2014, ainsi que sur les modifications des coupures repas soit traité et apuré.

Pour la CGT, il n'est pas envisageable que nos collectifs de travail soient ainsi déstabilisés. Nous souhaitons agir pour améliorer l'accord collectif applicable à tous les salariés de l'entreprise unique, qu'ils soient permanents ou non permanents. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT de France télévisions,
les délégués syndicaux centraux,

Marc CHAUVELOT,



Abal Kassim ALI-COMBO,



Véronique MARCHAND,



Luc DELEGLISE,



Pierre MOUCHEL,



Copie :

Monsieur Augustin HOAREAU, DRH France télévisions

Madame Murielle CHARLES, Directrice déléguée au dialogue social

Les salariés de France télévisions